



Séance du 27/11/2025

Délibération N°271125/14R

Nombre de conseillers en exercice :	47
Présents : ...	35
Excusés :	12
Pouvoirs : ...	8
Votants : ...	43
- dont « pour »: ...	43
- dont « contre »: ...	0
- dont abstention :	0

Le **27 novembre 2025 à 20h30**, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes d'Aire sur l'Adour, convoqués le 20 novembre 2025, se sont réunis sous la présidence de **Monsieur Philippe BRETHERS à AURENSAN**.

Présents : Mrs et Mmes LAGRAVE Xavier, ASSIBAT Marie, POMIES Claude, BARRAILH-LAFARGUE Vincent, MECHIN Isabelle, PELLARINI Philippe, DARRIEUMERLOU Nathalie, GACHIE Florence, CAZABAN Yves, SAINT GERMAIN Paulette, LEBLOND Stéphane, DUPOUTS Roland, BOULIN Thierry, BERDOULET Cédric, DEHEZ Gérard, DUCONGE Joëlle, CASTAING Marie Laurence, SAINT GENEZ Daniel, ROUABLE Hervé, LALANNE Jean Michel, CARREAU Pascal, LAFARGUE Vincent, VACHER Béatrice, BRETHERS Philippe, BAQUIE Pascal, GIJSBERS Lambert, FABERES Nadine, PARGADE Jacques, MADER Karl, DOREILH Jean-Paul, DUFAU Jean Jacques, LAMARCADE Lydie, SILVEIRA MORAIS Philippe, MARQUE Michel, LABORDE Benoît.

Excusés : LAFFITTAU Corinne, BARON Chrystelle, DUBOSC Sonia, MALHERBE Bernard, BARRAUD Danielle, MARTIN Didier, BOP Philippe, MARTI Jérémy, SEBI Catherine, LAFARGUE Lionel, SAINT GERMAIN Dominique, CAMPAGNE Jean Luc.

Pouvoirs : LAFFITTAU Corinne à MECHIN Isabelle
BARON Chrystelle à POMIES Claude
MALHERBE Bernard à PELLARINI Philippe
MARTIN Didier à LAGRAVE Xavier
MARTI Jérémy à VACHER Béatrice
SEBI Catherine à BOULIN Thierry
LAFARGUE Lionel à BRETHERS Philippe
CAMPAGNE Jean Luc à DUFAU Jean Jacques



Objet : clôture de la régie de recettes de la restauration scolaire

VU le décret n° 2005-1601 du 19 décembre 2005 relatif aux régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, modifiant le code général des collectivités territoriales et complétant le code de la santé publique et le code de l'action sociale et des familles ;

VU le code général des collectivités territoriales en ses articles R. 1617-1 à R. 1617-18 du code général des collectivités territoriales fixant l'organisation et le contrôle des régies de recettes et d'avances;

VU la délibération n°27091226 du 27 septembre 2012 portant création de la régie de recettes pour la restauration scolaire;

VU l'avis favorable de M. le Comptable du SGC de ST SEVER en date du 26 novembre 2025,

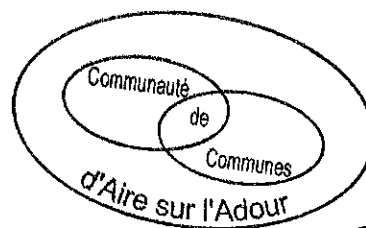
CONSIDERANT que cette régie de recettes a une activité très épisodique,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

APPROUVE la clôture de la régie de recettes pour l'encaissement des recettes de la restauration scolaire,

CHARGE le directeur général des services et le comptable public auprès de la collectivité chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté à compter de sa date de signature et dont ampliation sera adressée au régisseur titulaire et aux mandataires suppléants.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.



Pour extrait conforme,
Le Président
Philippe BRETHERS